



1266 Duillier, le 27 mars 2015

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 26 mars 2015 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 14ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité
43 conseillers : 39 conseillers sont présents, 4 conseillers sont excusés.

Excusés : Philippe Gros, Rudolf Schwaerzel, Béatrice Schwendener-Schwaerzel, André Staubli

Absente : Aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis notre dernier conseil, nous avons à déplorer le décès de deux personnes :

Michel Schenker à l'âge de 76 ans

Bernard Philippona à l'âge de 70 ans

En leur mémoire, l'assemblée respecte une minute de silence.

Le nouveau règlement du conseil a été accepté le 20 février dernier, mais le droit de recours courait durant 20 jours, raison pour laquelle les préavis ont été envoyés par courrier. Le président les a toutefois également envoyés par courriel.

Le nouveau règlement est remis à chaque membre du conseil.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014;
2. Communication(s) de la Municipalité ;
3. **Préavis No 001/15** – demande d'un crédit d'investissement de Chf 660'000.— destiné à financer la création d'une station de pompage au droit de la source des Avouillons sur la parcelle No 230 de la commune de Coinsins;
4. **Préavis No 002/15** – demande d'un crédit d'investissement de Chf 307'800.— destiné à financer la réfection du tapis de la rue du Château et de la route de Genolier RC 24-C-S par la pose d'un tapis type phono-absorbant;
5. **Préavis No 003/15** – convention instituant une entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale ;
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

Société TéléDôle

TéléDôle se retrouve encore une fois dans une situation financière que l'on qualifiera d'irréversible. Les communes du district ont été à nouveau appelées afin de couvrir les charges de l'exercice dans le but premier de sauver TéléDôle de la faillite. La plupart des communes, comme celle de Duillier, invite donc la société TéléDôle à prendre rapidement son destin en main par un changement catégorique de gouvernance et un modèle de fonctionnement qui se doit d'éviter un appel systématique auprès des communes.

Conseil régional du district de Nyon

L'enjeu actuel est de débattre du rapport de la commission chargée de dessiner des pistes pour l'avenir du Conseil régional suite à l'échec du PIR (plan des investissements régionaux).

Le rapport porte sur 2 points précis : le nouveau mode de financement et le fonctionnement du conseil régional.

Si nous pouvons déjà affirmer qu'il sera quasi impossible d'établir une définition précise et unanime sur ce qu'est un projet régional, nous devons justifier malgré cela qu'une majorité des communes du district est favorable à une organisation régionale et que si le PIR n'a pas abouti, c'est essentiellement pour des raisons financières, d'où l'approche d'un premier débat traitant essentiellement avant tout de mécanismes d'investissement.

Un conseil est prévu le 1^{er} avril prochain pour faire le point. Le comité de direction présentera un préavis en juin. L

Le chemin de la réinvention, si j'ose m'exprimer ainsi, semble donc encore assez long.

Pour le reste, je n'ai rien de particulier à transmettre de plus de ce que vous avez déjà pu prendre connaissance dans les newsletters.

Acquisition-vente de biens fonciers

Nous aimerions préparer un préavis, car comme déjà annoncé, M. Rossetti, propriétaire et tenancier de l'Auberge de l'Etoile à Duillier souhaite vendre son établissement.

Conscient des enjeux qui nous lient avec plusieurs investissements à venir, nous nous sommes sérieusement penchés sur la question du potentiel de nos actifs financiers et fonciers.

Le développement futur de la parcelle 26 (ferme ex Francelet), l'éventuelle acquisition du bâtiment de l'Auberge sont là des coûts qu'il faudra aussi compenser au mieux par des ventes, plutôt que la réalisation de ces biens fonds communaux, comme par exemple l'opportunité de la parcelle de la villa Bougenier au Molard ou/et la parcelle 9 au centre du vieux village.

Votre exécutif tient au maximum à limiter l'endettement, ceci par une stratégie de compensation qui se traduirait par la vente d'une part de parcelles communales constructibles par encore réalisées.

Voilà ce qui embellit entre autre les discussions hebdomadaires et porte la Municipalité à devoir, dans cet exercice, trouver des solutions plus avantageuses pour la commune.

Achat parcelle propriété de M. Malherbe

Une proposition sur la base d'un acte notarié nous est parvenu sous la forme d'un acte de vente à terme conditionné.

M. Malherbe ayant opté pour aller de l'avant avec la signature de cette vente, conditionnée non plus par l'impact du montant de l'impôt dû, mais par la décision qui devra être rendue par la commission foncière en matière de vente de biens agricoles.

Nous ne manquerons pas de vous informer sitôt la décision rendue sur la suite de ce dossier.

Parking au village

Nous sommes de plus en plus confrontés aux différentes problématiques des parcs.

A cet effet, nous avons décidé d'entamer un premier sondage à la population sur différentes questions liées aux places de parc. Nous avons eu un bon retour de nos citoyens. Il s'agira de transcrire ces résultats et d'entamer une réflexion sur une éventuelle étude qui devrait nous mener à terme dans des choix de mise en place, d'infrastructure ou de règlements afin de répondre au mieux aux attentes de chacun de nos citoyens et de leurs visiteurs ou utilisateurs.

Nous sommes actuellement au début de la démarche et ne manquerons pas de vous tenir au courant de son évolution.

Livre de Duillier

La Municipalité a reçu une présentation de la dernière mouture pour relecture. Un ouvrage voit petit à petit le jour avec un grand travail de recherche en amont mené jusqu'à aujourd'hui par son principal auteur. Nous espérons qu'il sera sur votre table de chevet d'ici cette fin de législature.

Secrétaire municipale

Nathalie Angéloz, secrétaire municipale, a obtenu son diplôme de cadre en administration communale. Un diplôme obtenu suite à un long programme de formation réparti en plusieurs modules sur une durée de 2 ans. Nous la félicitons de ce résultat.

Nous devons aussi vous informer, et vous l'aurez lu dans la presse, que nous recherchons à repourvoir le poste de secrétaire municipal, suite à la démission de la titulaire pour le 31 mai 2015.

Nous souhaitons d'ores et déjà une bonne continuation à Nathalie pour la suite de sa carrière professionnelle à venir après 15 ans passés au sein de notre administration communale et la remercions pour tout le travail accompli.

➤ **Christophe Challande**

Déchetterie intercommunale

Le 1^{er} coup de pioche a été donné ce lundi 23 mars. Si tout se passe comme prévu, cette installation devrait être fonctionnelle cette année encore.

Giratoire Les Mûrettes

Le décompte final a été établi et nous a réservé une agréable surprise. En effet, la subvention cantonale est légèrement supérieure à ce que nous avons escompté et le coût des travaux inférieur à ce qui était prévu. Dès lors, le coût final de ce giratoire prévu initialement à Fr 730'000.—a été arrêté à Fr. 659'500.--.

La part de notre commune se monte donc à Fr. 106'366.—contre Fr 125'750.—prévu initialement. Pour rappel la participation de l'entreprise exploitant la gravière en Messerin s'est monté à Fr. 150'000.--.

Bâtiment l'Edgaronette

Les travaux de réfection des façades et des boiseries endommagées par la grêle du mois de juin 2013 seront entrepris ce printemps.

Bâtiment locatif au centre communal

Après les travaux de rénovation de l'ensemble de la toiture, la rénovation et transformation des locaux de l'ancienne poste, les travaux de réfection de l'enveloppe sont planifiés après la rentrée scolaire d'août.

Taxe forfaitaire sur les déchets

La Municipalité avait été interpellée, en son temps, au sujet de cette taxe forfaitaire, notamment sur la question des réductions prévues pour les familles qui ont des étudiants de 18 ans et plus à leur charge.

A cette époque, nous n'avions pas pu donner de réponse, compte tenu que nous n'avions pas encore défini les modalités de cette taxe. Depuis, elle a été appliquée de la manière que vous connaissez.

L'article 30a de la LGD (loi sur la gestion des déchets) stipule : « il appartient aux communes d'assortir le dispositif de financement de mesure d'accompagnement, notamment en faveur des familles. »

A Duillier, il a été décidé comme mesure d'allègement :

« En cas de naissance, la commune offrira, sur demande, 80 sacs de 35 litres au représentant légal de l'enfant afin d'adoucir les charges financières dues à l'élimination des couches.

Les personnes défavorisées ou dans le besoin doivent s'adresser à l'agence intercommunale d'assurances sociales à Nyon. Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent également s'adresser au CMS de Gland. »

De cette manière, la loi est pleinement respectée et l'application de nos règles est simple, compréhensible par le citoyen et ne génère pas une charge administrative exagérée, ce qui serait le cas si nous devrions pour chaque adulte ayant atteint 18 ans, statuer si oui ou non il est éligible au paiement de la taxe forfaitaire ou non (fixation d'un revenu seuil plus vérification cas par cas).

D'autre part, si une certaine tranche d'adulte devait être exemptée de la taxe, leur part d'impôts devrait être compensée. Ce serait donc l'ensemble des citoyens qui la paierait, ce qui ne serait pas équitable pour les personnes sans enfant.

➤ **Claudine Vanat Gachet**

AISE

Il ne vous aura certainement pas échappé en début d'année une certaine excitation par rapport aux constructions scolaires sur la commune de Le Vaud.

Le conseil intercommunal de l'Aise avait accepté, à une très grande majorité, l'achat de 8 classes modulaires, alors que le CoDir en proposait la location.

Ce crédit extrabudgétaire d'un peu moins de 3 Mio sera réparti selon les statuts en vigueur entre les 10 communes membres, au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves. Pour la commune de Duillier, cela représente environ 11% du total, soit CHF 330'000.--. L'emprunt sera amorti sur 10 ans et les taux proposés sont de moins de 1%/an.

Les raisons qui ont poussé le CoDir de l'AISE à proposer pour la première fois le financement par l'Association d'éléments modulaires sont basées sur la crainte de devoir amortir sur 30 ans des nouveaux bâtiments en dur, sans avoir la garantie que toutes les salles de classes soient occupées dans 15 ans et plus. L'évolution démographique incertaine liée à la révision de la LAT incite nos autorités à la plus grande prudence.

L'acquisition de ces éléments mobiles permettra une souplesse et une mise à disposition de salles de classe rapidement et à moindres coûts dans une des 10 communes en cas de besoin.

La gestion par l'association de ces bâtiments scolaires mobiles n'est pas du goût de tous, car il empiète sur l'autonomie communale. Cependant, le CoDir de l'Aise estime que les fondements d'une association qu'elle soit scolaire ou non, doivent reposer sur une solidarité et une équité de traitement entre tous ses membres.

En début d'année, un comité référendaire a vu le jour et, suite à divers articles parus dans la presse, il était important d'apporter une information officielle à la population, sous la forme d'un tous ménage. La récolte des signatures n'ayant pas abouti, un citoyen, M. Lohri, a fait une opposition sur le projet, puis un recours au Tribunal administratif, suite à la levée d'opposition. Mercredi dernier, le tribunal a rendu son jugement et a débouté M. Lohri, jugeant son recours irrecevable.

La construction peut donc démarrer. C'est la maison Erne, spécialiste en constructions modulaires qui a eu le mandat et les 8 classes supplémentaires devraient être à disposition des élèves pour la rentrée d'août prochain sur le site de Le Vaud, à moins qu'il y ait un nouveau rebondissement.

Ainsi les pôles Harmos pourront être mis en place définitivement, les anciens Porte à cabine de Begnins tireront enfin leur révérence et les élèves passeront moins de temps dans les transports pour se rendre à l'école.

➤ **Claude Bosson**

Carte des dangers naturels

Une étude a été menée au niveau cantonal depuis 2011 afin d'identifier et de prévenir les zones à risques sur le thème des dangers naturels tels qu'inondation, éboulements ou glissements de terrain, zone d'avalanches, etc...

Pour Duillier et ses alentours, les risques sont limités aux débordements possible de la Promenthouse au niveau du Moulin (Commune de Coinsins) et dans le secteur du Frêne, principalement sur la rive gauche de la Promenthouse (Commune de Coinsins).

Un risque minime de débordement existe aussi pour l'Asse dans le secteur de Callèves, mais aucun bâtiment n'est concerné.

Le dossier, le rapport ainsi que les cartes sont à disposition auprès de notre greffe communal.

Curage des sources

Nos sources étant hors service depuis quelques temps, nous avons profité d'effectuer un curage ainsi qu'un passage de caméra. Le curage a été d'une grande efficacité, le rendement des sources a plus que doublé. Par contre, le passage de caméra a mis en évidence la vétusté de ces captages. La question n'est plus de savoir si l'on doit ou pas les refaire, mais bel et bien quand il est opportun de les refaire.

Assainissement des buttes de tir

La motion Jobin qui avait été déposée au Grand Conseil vaudois, demandant de soutenir les communes par une subvention cantonale pour l'assainissement des buttes de tir, n'a pas passé la rampe. Celle-ci proposait un forfait équivalent à celui que nous avons reçu de la Confédération, soit Fr 48'000.--, réparti à raison de Fr 10'000.-- pour Duillier et Fr 38'000.-- pour Prangins.

Protection du Grand Capricorne sur les chênes

Notre commune abrite deux à trois espèces protégées. Le grand capricorne s'installe sur les chênes centenaires. La zone recensée se situe sur le secteur Callèves. Nous devons dès lors laisser les arbres tels quels. Des panneaux seront posés à proximité pour aviser la population sur cette espèce protégée.

Eclairage/décoration Fêtes de fin d'année

Un tableau est présenté concernant les coûts d'un tel éclairage.

Si on devait équiper tous les lampadaires du village de décoration de Noël, le coût unique de l'achat et de l'installation serait de 57'000 F. Pour le montage et le démontage ainsi que pour l'amortissement sur 8 ans du matériel, il faudrait rajouter un coût annuel de 10'260.— F

Si on limitait la décoration à 11 lampadaires (rue des 3 Fontaines et rue de la Rigolette), le coût unique d'achat serait de 16'500.—F et le coût annuel à 2'970.—F, soit un coût annuel par habitant de 2.97 F.

A l'issue de la présentation, la Municipalité n'a pas l'intention de donner suite à cette demande, à moins qu'une motion soit déposée.

- 3. Préavis No 001/15** – demande d'un crédit d'investissement de CHF 660'000.— destiné à financer la création d'une station de pompage au droit de la source des Avouillons sur la parcelle No 230 de la commune de Coinsins;

Vu le préavis municipal ;

Vu le rapport de la commission gestion et finance;

Vu le rapport de la commission ad hoc ;

Le préavis, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

- 4. Préavis No 002/15** – demande d'un crédit d'investissement de Chf 307'800.— destiné à financer la réfection du tapis de la rue du Château et de la route de Genolier RC 24-C-S par la pose d'un tapis type phono-absorbant;

Vu le préavis municipal ;

Vu le rapport de la commission gestion et finance;

Vu le rapport de la commission ad hoc ;

Pascal Berger : une étude a-t-elle été réalisée pour déplacer le seuil aval au niveau du passage piéton ?

Christophe Challande : il y a des questions qui se sont posées sur ses ralentisseurs quant à savoir s'il fallait déplacer le dos d'âne. Si on le déplace, on désécurise le carrefour de Sous-Servaz et le trafic aux abords du château. Ils vont donc rester à leur emplacement actuel. On pourrait étudier la faisabilité d'en rajouter un.

Elisabeth Mertens : dans le préavis, il est fait mention de HAP. Qu'est-ce que c'est ?

Christophe Challande : il s'agit de polluant qu'on trouve dans des anciens bitumes qui devront être évacués en décharge spécialisée.

José Riquez : il est prévu une réduction d'environ 3 décibels à la pose et de 1 décibel à long terme. Est-ce suffisant ? Pourquoi n'a-t-on pas prévu un tapis permettant un gain plus important en décibel ?

Christophe Challande : on avait retiré le préavis car il y avait des questions sur ses tapis. Les tapis phono absorbants étaient plus efficaces, mais nous n'avions pas de recul pour leur utilisation. Le tapis choisi permet de descendre en-dessous des valeurs obligatoires dans la loi et les calculs faits permettent de dire que la longévité de ce tapis sera meilleure tout en étant en dessous des valeurs de bruit.

Maia Stüssi : dans quelle rubrique sont les charges pour évacuer les couches polluées ?

Christophe Challande : cela fait partie du montant « génie civile ».

Le syndic : il y a eu une levée sur le moratoire des routes, ce qui permettra un retour financier du canton pour ces travaux

Le préavis, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 003/15 – convention instituant une entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale ;

Vu le préavis municipal ;

Vu le rapport de la commission gestion et finance;

Lu le rapport de la commission ad hoc ;

Julien Marsens : la date de 2014 semble erronée

Christophe Challande : c'est juste. Personne ne l'a relevé. Nous transmettrons cette information aux rédacteurs et la date sera corrigée.

Le préavis, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

6. Divers et propositions individuelles

Le Président a une remarque quant à l'article 1 du règlement du conseil communal. Nous avons jusqu'au 30 juin pour modifier le nombre de conseillers à Duillier. Si nous voulons changer le nombre de 45, nous devons le faire au plus tard le prochain conseil. 45 conseillers élus et 7 suppléants. Il n'avait pas été facile de trouver suffisamment de personnes.

Le président pense qu'il ne faut pas augmenter le nombre. Les membres du conseil ont toute liberté pour faire des propositions.

José Riquez : est-ce qu'il y a d'autres communes concernées par le Grand Capricorne ?

Claude Bosson : sur la Côte, on est quasiment les seuls.

José Riquez : on pourrait échelonner les achats dans le temps pour les décorations de Noël.

Claude Bosson : bien sûr, on pourrait acheter les décorations par étape.

Dario Fossati : est-ce qu'il serait possible de savoir le nombre de personnes éligibles ?

Le Président : 640 électeurs à Duillier

Olivier Chambaz : les chemins vicinaux sont dans un état pitoyable. On pourrait profiter de donner un petit coup à ces chemins pendant que les machines sont là pour les travaux de la route du château.

Christophe Challande : pour le chemin sur Callève, il y a des gros travaux à entreprendre et un préavis sera vraisemblablement déposé.

Christian Chambordon : le mur qui descend vers le château est en train de se désagréger.

Christophe Challande : le mur se dégrade. On ne pourra qu'interpeller le propriétaire pour connaître ses intentions.

Hélène Baudet : le rond point est piqueté sur tous les bords. Est-ce que des travaux sont prévus ?

Christophe Challande : Le géomètre a dû piqueter le terrain pour les études de compensation.

Pascal Berger : ce sont effectivement des piquets de géomètre

Marco Coletta : suite à la mise en vente de l'auberge, je souhaite que la municipalité ait une vision d'ensemble du patrimoine immobilier de la commune.

Le syndic : j'en prends note

Doris Walgenwitz : je déplore qu'il n'y ait pas de car postal entre 22h00 et 01h00 le week-end pour que les jeunes puissent rentrer facilement au village.

Le syndic : on a eu plusieurs séances pour les horaires. On a ouvert une discussion sur l'augmentation de l'offre, mais les grandes villes ne sont pas entrées en matière sur cette augmentation. On va essayer de se battre et de défendre nos points de vue, mais nous avons peu de chance d'être entendu

Doris Walgenwitz : il en va aussi de la sécurité des jeunes.

Jean-Claude Frei : la secrétaire communale part après 15 ans. Pourquoi le fait-elle ? Je suis surpris qu'une secrétaire quitte son poste après tant d'années. Combien de temps va-t-on perdre pour la formation d'une nouvelle secrétaire ?


Pour quelle raison des bureaux ont été installés dans la porcherie qui se situe dans une zone agricole ? Le propriétaire a mis une dalle sans que cela ne soit vu ni connu ?

Le syndic : sur la question de la fonction du greffe, comme dans tout métier, les gens fonctionnent, arrivent, partent, etc. On n'est pas le seul village où le greffe prend une autre orientation. Je suis de ceux qui se demandent si les secrétaires communaux ne devraient pas tourner dans les Municipalités. Les élus sont de passage alors que les greffes sont des salariés. La recherche d'une nouvelle secrétaire est en cours et nous espérons pouvoir l'engager prochainement sans que cela n'entraîne une péjoration des prestations à la population du village.

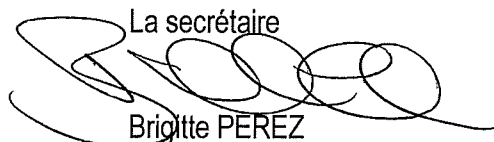
Pour le château de Duillier, nous avons écrit des courriers pour demander des explications. Le syndic n'a pas pris son bâton de pèlerin pour savoir si tous les citoyens respectent les règles, mais lorsque des informations sont transmises à la Municipalité, elles sont traitées.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h12.

Le Président
Willy JACQUES

The seal is circular with the text "CONSEIL DE DUILIER" around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures, and a banner below with the text "LIBERTÉ" and "1848".

La secrétaire
Brigitte PEREZ

A large, stylized handwritten signature in black ink.